

DEASS Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social Niveau 2

Le métier

L'assistant de service social exerce son activité au sein des collectivités locales (départements et communes, politique de la ville), de la fonction publique de l'État (ministère des solidarités et de la santé, de l'éducation nationale, de la justice...), de la fonction publique hospitalière, des établissements de santé publics et privés, des établissements et services médico-sociaux, des organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite), des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social.

La diversité des secteurs d'emploi amène une pluralité de fonctions et d'activités de l'assistant de service social qui s'exerce par des moyens adaptés à l'intervention et diversifiés tels que les permanences et les visites à domicile et par tout autre moyen que requiert l'intervention.

L'assistant de service social intervient auprès de personnes, de familles ou de groupes rencontrant des difficultés. Il contribue à créer les conditions pour que ces personnes, ces familles ou ces groupes aient les moyens d'être partie prenante de leur évolution et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Les engagements pédagogiques

Les équipes de l'IRFASE se proposent de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation en vous soutenant dans vos acquisitions et en partageant son expérience avec les institutions.

L'approche artistique, culturelle et sportive est aussi tout particulièrement investiguée avec des artistes et sportifs professionnels afin d'expérimenter les médias de la rencontre, support du lien dans le travail social.

Ainsi, les valeurs constitutives du projet pédagogique sont fondées sur :

- La formation comme contribution à la promotion intégrative et citoyenne des personnes accompagnées,
- La possibilité pour chacune des personnes en formation de pouvoir exercer leur contribution citoyenne au fonctionnement de l'institution et dans la Cité,
- Le développement en chacun d'une posture professionnelle réflexive.

La durée de la formation

La formation dure 3 ans et débute en septembre (6 semestres soit 180 crédits ECTS). C'est une formation en alternance, dont la moitié se déroule en centre de formation (soit 1740 h) et l'autre moitié, en situation de stage (1820 h).

Le contenu de la formation

La formation fait référence aux 4 domaines de compétences (DC) qui définissent le métier, énoncés ci-après :

- DC1 Intervention professionnelle en travail social
- DC2 Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social
- DC3 Communication professionnelle en travail social
- DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEASS.

Le stage professionnel a pour objectifs de contribuer à la maturation professionnelle de l'étudiant, à la prise de conscience de ce que ce métier implique. Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et une pratique de l'intervention professionnelle en service social.

Ce stage professionnel est effectué sur 3 ou 5 lieux différents appelés « sites qualifiants ». Il est réalisé sous la conduite d'un référent professionnel.

L'IRFASE propose 2 parcours pour ces formations en partenariat avec l'UPEC :

- Un diplôme d'Etat – Grade licence
- Une bi-diplomation – Diplôme d'Etat/ Licence en Sciences de l'Education

Les conditions requises à l'inscription

Les candidats à la formation doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV.
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du Code de l'éducation (nous consulter sur ce point).

Admissions : 2 modalités selon votre statut

1/ Parcoursup : lycéens, futurs bacheliers, apprentis, et étudiants en réorientation

- Se pré-inscrire sur la Plateforme Parcoursup à partir du 22 Janvier 2019
- Se renseigner sur notre site internet /www.irfase.fr.

2/ Hors Parcoursup : salariés

- S'inscrire sur notre site internet /www.irfase.fr.

Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission : Epreuves organisées par l'IRFASE

La formation peut être suivie :

- **dans les effectifs subventionnés** (coût de formation financé par le Conseil Régional) ; le nombre de places est limité ; vous pouvez suivre votre formation en bénéficiant d'une Bourse du Conseil Régional ou d'une aide du Fonds social du Conseil Régional, sous certaines conditions.

- **en situation d'emploi** (effectifs non limités) : nous consulter.

- **en situation de demandeur d'emploi** : nous consulter.



5, Terrasses de l'Agora • 91034 EVRY CEDEX
Tél. : 01 60 79 47 47 • Fax : 01 60 79 34 39
www.irfase.fr • Email : irfase.idf@irfase.com

Nous situer : face à la Poste principale
Gare routière et RER D
Evry Courcouronnes Centre

